



BULLETIN MUNICIPAL

Réunion du CONSEIL MUNICIPAL du vendredi 25 septembre 2020

Le Conseil Municipal s'est réuni le vendredi 25 septembre 2020 sous la présidence de Monsieur, Frédéric MARTIN Maire.

Présents : Monsieur THIEBAUT Yves, Mesdames LAFFONT-DELZENNE Dominique, DELHAYE Aurélie, BERNA Séverine, DROT Laurence, Messieurs BON Pascal, CARDOT Bruno, JOURQUIN Teddy, LAURENT Philippe, PETIT Michel, VARLET Sébastien.

Absents excusés : M. Jean-Yves MAHU donnant procuration à M. Michel PETIT
M. Vincent DECAENS donnant procuration à M. Pascal BON
M. Didier BERNARD

I - DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'AMENAGEMENT D'UN TERRAIN MULTISPORT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, sollicite, à l'unanimité, auprès de l'Etat, du Conseil et de la Région, des subventions pour l'aménagement d'un terrain multisports.

Le plan de financement est le suivant :

Montant TTC de l'opération 148 695,60 €

FINANCEURS	Dépenses Subventionnables (HT)	TAUX	Montant de la subvention
DETR	123 913,00 €	25%	30 978,25 €
API	123 913,00 €	14%	17 347,82 €
CONSEIL REGIONAL	123 913,00 €		50 000,00 €
TOTAL DES AIDES PUBLIQUES (A)			98 326,07 €
MONTANT A LA CHARGE DU MAITRE D'OUVRAGE (B)			25 586,93 €
TOTAL GENERAL (coût de l'opération HT) (A+B)			123 913,00 €

Le montant non subventionné sera pris en charge par le budget communal.

II - DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'AMENAGEMENT D'UNE AIRE DE JEU

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, sollicite, à l'unanimité, auprès de l'Etat, du Conseil Départemental et du Conseil Régional, des subventions pour l'aménagement d'une aire de jeux.

Le plan de financement est le suivant :

Montant TTC de l'opération 17 172,00 €

FINANCEURS	Dépenses Subventionnables (HT)	TAUX	Montant de la subvention
API	14 310,00 €	25%	3 577,50 €
DETR	14 310,00 €	45%	6 439,50 €
CONSEIL REGIONAL	14 310,00 €	10%	1 431,00 €
TOTAL DES AIDES PUBLIQUES (A)			11 448,00 €
MONTANT A LA CHARGE DU MAITRE D'OUVRAGE (B)			2 862 €
TOTAL GENERAL (coût de l'opération HT) (A+B)			14 310,00 €

Le montant non subventionné sera pris en charge par le budget communal.

III - REGLEMENT INTERIEUR DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Par délibération N° 2020-23 du 10 juillet dernier, les membres du Conseil Municipal ont élu les membres de la commission d'appel d'offres.

Suite au dépôt de cette délibération, un courrier de la sous-préfecture précise qu'il appartient à chaque collectivité territoriale de définir les règles de fonctionnement de sa Commission d'Appel d'Offres (CAO).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, charge les membres de la C.A.O d'établir son règlement intérieur à l'occasion de sa prochaine réunion.

IV - RENOUELEMENT DES MEMBRES DE LA COMMISSION COMMUNAL DES IMPOTS DIRECTS

Afin de permettre à l'administration de procéder à la constitution d'une nouvelle commission communale des impôts directs, le Conseil Municipal propose au Maire une liste de douze membres pour les commissaires titulaires et douze membres pour les commissions suppléants.

Il appartiendra à la Direction Générale des Finances Publiques d'en déterminer les 6 membres titulaires et les 6 membres suppléants de cette commission.

V - CHOIX DE L'ENTREPRISE POUR LE REMPLACEMENT DES FENETRES DE LA MAIRIE

Trois devis sont présentés pour le remplacement des fenêtres de la mairie, à savoir :

Entreprise FRANQUEVLLLE 26 075.00 euros HT

Entreprise MUST Fermetures 30 523.84 euros HT

Entreprise MENUIMAT 24 396.67 euros HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de retenir l'entreprise FRANQUEVLLLE pour effectuer les travaux de remplacement des fenêtres de la mairie pour un montant de 26 075.00 € HT soit 31 290.00 € TTC, l'entreprise MENUIMAT proposant un prix inférieur mais pour une prestation inférieure.

VI - CHOIX DE L'ENTREPRISE POUR LA REFECTION DU LOGEMENT COMMUNAL 9 RUE DU MARECHAL FOCH

Plusieurs devis sont présentés pour la réfection du logement communal situé 9 rue du Maréchal FOCH, à savoir :

- Remplacement de la chaudière :
Entreprise BOUTROY 3 905.00 € HT
Entreprise LECART 5 411.00 € HT
Entreprise LECART (2^{ème} offre) 4 442.00 € HT
- Réfection du pignon :
SARL DUBOIS 4 026.10 € HT
Entreprise MONTCOURTOIS 4 495.80 € HT
Entreprise AMODEO 4 860.00 € HT
- Remplacement de la porte d'entrée :
Entreprise FRANQUEVILLE 1 590.00 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de retenir les entreprises BOUTROY pour un montant de 3 905.00 € HT soit 4 119.78 € TTC, DUBOIS pour un montant de 4 026.10 € HT soit 4 831.32 € TTC et FRANQUEVILLE pour un montant de 1 590.00 € HT soit 2 083.63 € TTC pour effectuer la réfection de ce logement communal.

VII - CHOIX DE L'ENTREPRISE POUR LA REFECTION DES ABAT-SONS

Deux devis sont présentés pour la réfection des abat-sons de l'église, à savoir :

- Entreprise LEPERS 12 410.00 € HT
- Entreprise PRIEUR 16 120.60 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de retenir l'entreprise LEPERS pour effectuer les travaux de réfection des abat-sons de l'église pour un montant de 12 410 € HT soit 14 892.00 € TTC.

VIII - CHOIX DE L'ENTREPRISE POUR LE REMPLACEMENT D'UNE CHAUDIERE A LA GENDARMERIE

Deux devis sont présentés pour le remplacement d'une chaudière dans un des appartements de la gendarmerie, à savoir :

- Entreprise LECART 3 017.00 € HT
- Entreprise BOUTROY 3 769.00 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de retenir l'entreprise LECART pour effectuer le remplacement de cette chaudière pour un montant de 3 017 € HT soit 3 182.94 € TTC.

IX - INSTALLATION D'UNE BOITE A LIVRES

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'installer une boîte à livres sur la place de la mairie et autorise Monsieur le Maire à signer le devis de l'ADERMAS d'un montant de 260.40 € TTC correspondant à sa fabrication.

X - LOCATION DU LOGEMENT RUE BERNARD TESTART

Le Conseil Municipal prend connaissance des demandes de location du logement N° 3 au 12 rue Bernard TESTART rendu libre au 1^{er} juin 2020 suite au départ de Madame Aurore NAQUIN.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité accepte de louer le logement à Monsieur Matthieu POUILLARD à compter du 1^{er} novembre 2020 moyennant un loyer mensuel de 280 €.

Le Maire est autorisé à signer le contrat de location, pour une durée de 3 ans renouvelable.

XI - DECISION MODIFICATIVE N°1 SUR LE BUDGET PRINCIPAL

Monsieur le Maire expose à l'assemblée, que pour permettre la prise en charge du budget primitif 2020 voté le 17 juillet dernier, il convient de prendre une décision modificative afin d'y intégrer les remarques du comptable du trésor, à savoir :

FONCTIONNEMENT - Dépenses :

Article 678 Charges exceptionnelles - 114 816.51 €

Article 023 Virement section investissement + 114 816.51 €

INVESTISSEMENT - Recettes :

Article 021 Virement section fonctionnement + 114 816.51 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité accepte les modifications sur le budget primitif principal 2020.

XII - DESIGNATION DES REPRESENTANTS AUX CENTRE SOCIO-CULTUREL DE MOÿ DE L'AISE

Monsieur le Maire annonce à l'assemblée qu'il convient de compléter la délibération N° 2020-30 prise le 10 juillet 2020 concernant les représentants de la commune au sein du Centre Social de la Vallée de l'Oise situé à Moÿ de l'Aisne.

En effet, deux représentants ont été déterminés Messieurs MARTIN Frédéric et PETIT Michel alors que les statuts du Centre Social en prévoient quatre.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de nommer en complément : Madame Aurélie DELHAYE et Monsieur Pascal BON.

XIII - QUESTIONS DIVERSES

USEDA

Lors de la dernière réunion de secteur de l'USEDA qui a eu lieu le Jeudi 17 Septembre 2020 à ORIGNY STE BENOITE, Monsieur Pascal BON a été nommé président de secteur.

Aménagements paysagers

-Un aménagement paysager est à l'étude au lotissement rue Jacqueline Dufour.

- Un aménagement de la Guinguette est prévu, remise en état (enrobés et fleurissement).

Ce projet va être étudié dans les semaines à venir en concertation avec le Département.